



Centre Hospitalier
de PLAISIR

FOCUS

L'ACTUALITÉ DU CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR

N°07
06/07-2019

RÉSIDENCE DANSE ET MUSIQUE AU CENTRE HOSPITALIER (en pages 14-15)



PAGE 4 **INSTITUTION** : RENCONTRE AVEC SYLVIE FOURNIER, NOUVELLE MEMBRE
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PAGES 6-8 **QUALITÉ SÉCURITÉ DES SOINS ET GESTION DES RISQUES** : INFORMATIONS QUALITÉ



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE VALIDE LA DIRECTION COMMUNE...

Par Jacques BÉRARD

Lors de sa réunion du 13 juin 2019, le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Plaisir a validé la mise en place d'une Direction Commune entre les CH de Versailles, Plaisir, Le Vésinet et l'EHPAD des Aulnettes à Viroflay.

L'ensemble des instances consultatives ont néanmoins formulé un certain nombre d'exigences visant notamment au maintien d'un « niveau de management » de proximité (direction, direction des ressources humaines, coordination générale des soins, management du médico-social).

Chaque établissement continue à déployer son offre de soins, dans l'intérêt des patients et dans une logique de territoire. À cet effet, il conserve sa personnalité juridique et ses instances décisionnelles et représentatives.

La Direction Commune entre les quatre établissements se mettra en place de façon progressive dès l'été 2019, après avoir recueilli les avis des instances de chaque établissement.

Cette nouvelle étape, qui constitue un étage intermédiaire au Groupement Hospitalier de Territoire Sud Yvelines (quatre établissements sur sept), s'inscrit dans le cadre du projet de loi sur la santé, récemment approuvé par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Je vous souhaite un très bon été 2019.

21 juin 2019

P. 2	Éditorial
P. 3	Sommaire
P. 4	Institution Rencontre avec Sylvie Fournier, nouvelle membre du Conseil de surveillance, bénévole à l'association <i>France Alzheimer</i>
P. 5	Travaux et soins L'Hôpital de Jour à Trappes (secteur 78 G 18)
P. 6-8	Qualité Sécurité des soins et Gestion des risques - Une nouvelle politique pour le CH de Plaisir - Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) : bilan 2018 et objectifs 2019 - Les événements indésirables au Centre Hospitalier de Plaisir - Canicule
P. 8	Actualités Santé Ma santé 2022, zoom sur la réforme du financement et de la tarification
P. 9	Médical et soins Pourquoi un pôle « enfants » au CHP ?
P. 10-11	Soins Médiateur de Santé Pair, un atout pour les équipes de soins
P. 12	Usagers « Raconte-moi ton hôpital »
P. 13	Mécénat Partenariat avec le <i>Lions Club</i> Publication Psychothérapie de l'attachement
P. 14-15	Culture à l'hôpital et événements - Résidence artistique « Danse et musique : l'art de la rencontre » au sein de l'établissement - Les associations <i>Un temps de poètes</i> et <i>Plaisir Association Brigitte</i> ont exposé au CHP
P. 16	Ressources Humaines - Nouveaux internes arrivés le 2 mai, nouveaux médecins et départs de médecins - Le CHP renforce sa politique logement A venir - Journée du patrimoine le 21 septembre 2019 - « L'école du dos » vous donne rendez-vous !

FOCUS - Juin-juillet 2019 • N° 07

Centre Hospitalier de Plaisir - 220, rue Mansart - BP 19 - 78375 Plaisir Cedex

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : M. Jacques BÉRARD.

RÉDACTRICE EN CHEF : Mme Katia COUTON-WYPOREK, Responsable Communication/Culture.

COMITÉ DE RÉDACTION : M. BÉRARD ; Mme BRUNIE, Responsable Qualité ; Mme CAMPANO, Cadre de santé ; Mme ELARD, Coordinatrice des Ateliers d'Expression ; Mme GUENNEUGUES, Responsable logistique ; Mme LOESER, Cadre Supérieur de santé à la Direction des soins ; Mme PADEL, Cadre Supérieur de Santé ; Mme RICHARD, Directrice des Ressources Humaines et des Affaires Médicales ; Mme TALLA, Coordinatrice Animations EHPAD/USLD ; Mme TESTA, Cadre Supérieur de Santé ; Mme WALCZAK, Responsable Qualité.

COMITÉ DE RELECTURE : membres du comité de rédaction ; Mme BRANCO, Assistante Qualité ; Mme PEYRARD, Assistante communication.

IMAGE DE COUVERTURE : Résidence artistique danse et musique au sein de l'EHPAD du CH de Plaisir. Crédit : © Aminata Talla - Centre Hospitalier de Plaisir.

CONCEPTION GRAPHIQUE, INFOGRAPHIE ET MAQUETTE (JUIN 2019) : Jean-Marie Noël

IMPRESSION (JUILLET 2019) : Imprimerie WILLAUME EGRET - 01 69 46 10 14



RENCONTRE AVEC SYLVIE FOURNIER, NOUVELLE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, BÉNÉVOLE À L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

Quel est votre rôle à l'association France Alzheimer ?

Je suis bénévole, représentante dans différentes instances, je sié debate au Conseil d'Administration des Yvelines et au Conseil Départemental.

Quels sont les objectifs principaux de cette association ?

L'association France Alzheimer, depuis plus de trente ans, informe et accompagne les malades atteints par la maladie d'Alzheimer ou par une maladie apparentée et leurs proches aidants. Dans les Yvelines, nos bénévoles, accompagnés, pour certaines actions, par des psychologues, soutiennent les familles par de l'écoute téléphonique, des entretiens individuels, des formations des aidants, des groupes de parole, des sorties conviviales, etc. Nous organisons également des ateliers de sophrologie et nous participons à des séjours vacances. Nous distribuons des manchons de stimulation sensorielle aux malades. Toutes nos actions sont gratuites et visent à rompre l'isolement de l'aidant, à lui apporter de la connaissance, à lui permettre de se libérer de la charge émotionnelle et à lui donner des pistes de réflexion pour mieux vivre la maladie au quotidien.

Depuis quand avez-vous des contacts avec l'Hôpital et comment avez-vous été amenée à être bénévole pour notre établissement ?

Une proche a été hospitalisée à l'Hôpital de Plaisir il y a quelques années avant d'être dirigée vers un



© KCW / Centre Hospitalier de Plaisir

autre établissement. J'ai pu apprécier le professionnalisme des différents personnels et leur très grande écoute. Aussi, lorsqu'en 2017 j'ai eu la possibilité d'être nommée à la Commission des Usagers, c'est avec grande joie que j'ai accepté cette mission.

Pour quelles raisons avez-vous eu envie de faire partie de notre Conseil de Surveillance ?

Je suis intéressée à l'amélioration de l'accueil et à la prise en charge des patients, ainsi qu'à une meilleure communication avec les familles.

Quels sont vos objectifs principaux en tant que membre du Conseil de Surveillance ?

J'aimerais mieux connaître l'établissement (visite et rencontre avec les différentes structures) et être l'interface, si besoin, entre les familles et l'hôpital. J'aimerais apporter mon expérience en tant que famille de malade hospitalisée en gériatrie ; faire connaître les attentes des familles pour ce qui concerne l'attitude des personnels soignants et les soins prodigués.

Il faudrait réfléchir aussi à un service qui aide les familles à la sortie de l'hôpital (retours à domicile ou placements ultérieurs) car elles peuvent être confrontées à des problèmes de suivi médical, juridiques et financiers. Elles se trouvent souvent démunies.

L'HÔPITAL DE JOUR À TRAPPES (SECTEUR 78 G 18)

À compter du mois de septembre 2019, l'ensemble des secteurs de psychiatrie du CH de Plaisir, à l'exception du 78 G 14, seront dotés d'un Hôpital de Jour.

Pour mémoire, les locaux ont été acquis auprès de la Ville de Trappes afin d'y installer le futur Hôpital De Jour Trappes situé rue Pierre-Sémart, à proximité de la Gare SNCF, derrière La Poste. L'accès piétonnier se fait depuis l'allée Anne-Franck en passant par la cour-jardin qui est sécurisée par un portail. L'immeuble vient d'être entièrement ravalé et isolé de l'extérieur par la copropriété. Nous avons dû faire un projet d'aménagement du rez-de-chaussée de cet immeuble de logements, en réunissant deux locaux qui nécessitaient donc des travaux de redistribution et de rénovation.

UN HÔPITAL DE JOUR, DES SOINS SPÉCIFIQUES

Par le Dr MALLAT, Chef de pôle du secteur G18

Un Hôpital De Jour permet d'accueillir des patients qui ont des troubles psychiatriques sévères, comme les troubles schizophréniques ou bipolaires. Les soins y sont spécifiques, avec de la remédiation cognitive et du travail sur l'habileté sociale. L'encadrement est plus renforcé, pour aider à la réhabilitation sociale. L'Hôpital De Jour peut être un lien vers une réinsertion professionnelle, une réinsertion sociale, tout dépend du projet de la personne. Depuis deux ans, nous avons pu commencer notre activité puisque nous étions hébergés à l'Institut de promotion de la santé (IPS) à Trappes, grâce à notre partenariat avec la Ville.

Le Centre Hospitalier de Plaisir accueille temporairement au pavillon Verlaine, l'HDJ du secteur 18 en attendant la fin des travaux. Une surface de 400m² est aménagée pour accueillir quinze patients. L'équipe s'est étoffée pour permettre une prise en charge multidisciplinaire spécifique au plus près du projet personnalisé de chaque patient.

Les travaux à la charge de l'établissement ont consisté à changer toutes les menuiseries extérieures, à remettre à neuf le chauffage en installant deux chaudières murales neuves, à reprendre l'électricité en totalité ainsi que la plomberie et les sanitaires. L'ensemble des faux-plafonds, des peintures et des revêtements de sols est déjà refait. Les travaux seront réceptionnés mi-juillet 2019. Il restera néanmoins à équiper les locaux avant de pouvoir les ouvrir au public. Les locaux comportent un accueil-attente, cinq salles d'activités, deux bureaux, une salle de soins et un local de détente du personnel.



© Service Travaux / Centre Hospitalier de Plaisir



Une nouvelle politique pour le CH de Plaisir

Par Anne WALCZAK, Responsable Qualité

Afin de répondre aux exigences réglementaires et dans le souci du respect de la qualité et de la sécurité des soins délivrés aux patients et résidents du Centre Hospitalier de Plaisir, le Directeur et le Président de la CME soutiennent la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, déclinée dans une nouvelle politique qualité 2019-2023.

Construite à partir des résultats de la certification V2014 (septembre 2017), des évaluations internes et externes des structures médico-sociales, des bilans des actions conduites dans le cadre des Plans d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS) précédents, elle concerne et implique chaque professionnel de l'établissement, tant sur le secteur sanitaire que médico-social.

Cette politique s'engage sur :

- une culture qualité et sécurité fondée sur une gouvernance et un management consolidé ;

- la maîtrise des risques hospitaliers pour renforcer une culture des risques ;
- l'implication des usagers et la prise en compte de leurs droits et attentes dans la démarche qualité de l'établissement ;
- la pérennisation de la dynamique d'évaluation des pratiques professionnelles pour en améliorer l'efficacité et l'efficience ;
- la coordination et le suivi des démarches de certification sanitaire et médico-sociale ;
- l'engagement de l'hôpital dans une politique de développement durable basée sur trois piliers : environnemental, social, économique.

Les actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins permettant l'atteinte des objectifs ciblés seront déclinées dans un programme annuel, évalué régulièrement dans le cadre du Comité de Pilotage Qualité-Gestion des risques.

Les événements indésirables au Centre Hospitalier de Plaisir

Par Raphaële BRUNIE, Responsable Qualité et Gestionnaire des risques

Le signalement spontané des événements indésirables est au cœur de la culture de sécurité et des démarches d'amélioration continue de l'établissement. La déclaration est une étape essentielle à l'identification des erreurs possibles, elle doit être effectuée au plus vite après la survenue de l'événement, de façon à permettre la mise en œuvre de mesures correctives.

Quelques chiffres pour 2018 :

- sur le site Marc-Laurent : 195 déclarations dont 97% effectuées par les unités de soins ;
- sur le site Mansart : 515 déclarations dont 94 % effectuées par les unités de soins ;
- 23% des déclarations sur le CHP sont effectués par les infirmiers et 29 % par les Aides Soignants / Aides Médicaux Psychologiques.

Principaux événements indésirables :

- actes hétéro agressif sur les soignants essentiellement en psychiatrie et sur le service ATED ;

- chutes en médecine et en EHPAD ;
 - administration non conforme au PAH.
- Une étude trimestrielle de l'état d'avancement des actions correctives suite à une fiche d'événement indésirable est réalisée avec la Direction des soins et la Direction des travaux, maintenance et sécurité. Une étude spécifique est également réalisée régulièrement sur les déclarations concernant le circuit du médicament.
- Comme la réglementation nous l'impose, les événements indésirables graves sont déclarés à l'ARS après une analyse approfondie.
- L'objectivité et la transparence de l'analyse sont les garants de la mise en œuvre efficace de la gestion des risques associés aux soins. « L'erreur » (lorsqu'il n'y a pas de volonté de nuire ou de négligence avérée) n'est pas sanctionnée mais est abordée comme un levier de compréhension et d'amélioration des pratiques.



Évaluation des pratiques professionnelles (EPP) : bilan 2018 et objectifs 2019

Par Anne WALCZAK, Responsable Qualité

GROUPE EPP Pilotes de chaque EPP en italique ci-dessous	BILAN 2018 ET OBJECTIFS 2019 Actions principales	
	Actions 2018	Objectifs 2019
Évaluation et amélioration de la mise en œuvre des hospitalisations sans consentement <i>Dr PASTOUR (S11) ; M. BONE, CSS (Direction des soins) ; Mme JOLY (Responsable du bureau des hospitalisations sans consentement)</i>	Veille juridique et recueil des difficultés ; mise à jour des outils à disposition des professionnels ; actions de formation.	Réaliser une enquête auprès des professionnels sur l'utilisation et la pertinence des outils.
Organisation de la surveillance et des soins des personnes à risque suicidaire et admises dans les unités d'hospitalisation à temps plein <i>Dr OMNES (S16) ; Mme MAIGNE, CSS (Direction des soins)</i>	Réalisation et test de la grille « Accueil et suivi d'un patient hospitalisé en psychiatrie présentant un risque suicidaire ».	Finaliser la grille ; présenter l'outil aux instances et le diffuser aux équipes.
Qualité de la pose, de la surveillance d'une sonde urinaire à demeure (SUAD) et du prélèvement <i>Dr WADJA (CSG)</i>	Élaboration et test des grilles d'évaluation ; actions de communication auprès des professionnels concernés ; lancement de l'audit.	Finaliser l'audit et analyser les données ; présenter les résultats aux équipes et instances ; définir et mettre en œuvre un plan d'action.
Évaluation de l'antibiothérapie à 72h <i>Dr MUHORAKEYE (Médecine aigue)</i>	Actions de sensibilisation et de communication auprès des médecins.	Réaliser une nouvelle évaluation auprès des prescripteurs et sur dossier.
Modalités de suivi médical des patients sous antivitamine K (AVK) <i>Dr MARTIN-MOUSSIER (MPR)</i>	/	Relance de l'EPP en 2019 Organiser une mesure d'impact auprès des prescripteurs sur la plaquette d' « aide à la prescription initiale d'AVK et au suivi ».
Douleur induite par les soins <i>Dr PAPET-LÉPINE (EMAP)</i>	Élaboration d'une grille d'audit sur le ressenti des soignants par rapport à la prise en charge des douleurs liées aux soins au CHP ; lancement de l'audit en décembre 2018 (diffusion de l'auto-questionnaire aux agents).	Saisir et analyser les questionnaires ; définir et mettre en œuvre les axes de travail, notamment harmonisation et mise à jour des protocoles xylocaïne, MEOPA et EMLA ; sensibiliser les professionnels.
Ordonnance de sortie et conciliation médicamenteuse <i>Dr CLERGEOT, Pharmacien ; Dr MUHORAKEYE (Médecine aigue)</i>	/	Création de l'EPP en 2019
Amélioration des pratiques pour une diminution du recours à l'isolement et à la contention <i>Dr PASTOUR (S11) ; M. BONE, CSS (Direction des soins) ; Mme AUBUGAUD, CSS (S18)</i>	/	Création de l'EPP en 2019 Évaluer les pratiques (questionnaire à destination de tous les soignants intervenants en chambre de soins intensifs) ; réaliser un état des lieux des interventions de l'équipe de sécurité sur une journée type.
Ordonnance de sortie et conciliation médicamenteuse <i>Dr CLERGEOT, Pharmacien ; Dr MUHORAKEYE (Médecine aigue)</i>	/	Création de l'EPP en 2019
Amélioration des pratiques pour une diminution du recours à l'isolement et à la contention <i>Dr PASTOUR (S11) ; M. BONE, CSS (Direction des soins) ; Mme AUBUGAUD, CSS (S18)</i>	/	Création de l'EPP en 2019 Évaluer les pratiques (questionnaire à destination de tous les soignants intervenants en chambre de soins intensifs) ; réaliser un état des lieux des interventions de l'équipe de sécurité sur une journée type.

Comme chaque année, le service Qualité-Gestion des risques a présenté aux instances de l'hôpital un bilan des déclarations des événements indésirables (analyse par catégorie et par fonction, en intégrant l'expression des usagers).

Sans signalement, il ne peut y avoir d'analyse des dysfonctionnements et donc d'amélioration de la sécurité.

Canicule

Par Raphaële BRUNIE, Responsable Qualité et Gestionnaire des risques



- niveau 1 : veille saisonnière (vert) ;
- niveau 2 : avertissement chaleur (jaune) ;
- niveau 3 : alerte canicule (orange) ;
- niveau 4 : mobilisation maximale (rouge).

En cas d'alerte canicule déclenchée par l'ARS, le service Qualité-Gestion des risques vous informe des mesures à mettre en place, comme cela a été le cas en juin. Le confort et la sécurité des patients /résidents ainsi que des personnels sont notre priorité :

- éviter la déshydratation des patients/résidents ;
- utiliser les pièces rafraîchies ;
- limiter les sorties ;
- adapter les pratiques professionnelles.

Restons vigilants, dans l'intérêt des patients /résidents et des personnels.

Le dispositif de prévention est déployé, comme chaque année, du 1^{er} juin au 31 août. Le Plan canicule comporte quatre niveaux :



© KCW / Centre Hospitalier de Plaisir

Par le Dr FERRADJI,
Chef de pôle

MÉDICAL ET SOINS

POURQUOI UN PÔLE « ENFANTS » AU CHP ?

Travail réalisé par des enfants de l'École Ulysse dans le cadre de son projet culturel (secteur I 04).

Le pôle « enfants » du CHP regroupe les deux inters secteurs (78 i 04 et 78 i 05) de pédopsychiatrie ainsi que les deux EMP et le SESSAD. Sa construction part du bilan de l'existant et formule les grandes orientations stratégiques sur lesquelles doivent s'appuyer les structures et les acteurs sanitaires et sociaux dans les prochaines années, afin de mieux structurer l'offre de soins et notamment les articulations entre le sanitaire et le médico-social.

Ce bilan recoupe les données nationales et dégage trois caractéristiques majeures :

- le nombre insuffisant de structures d'accueil et de prise en charge ;
- une répartition très inégale de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire ;
- une organisation et un fonctionnement des services peu propices à développer une prise en charge globale du patient.

La création d'un pôle unique regroupant des compétences multidisciplinaires et clairement identifié par le réseau local répond à cette priorité du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS) ainsi qu'aux orientations du plan de santé mentale, en proposant :

- une offre de soins cohérente avec les besoins du bassin de vie ;
- une organisation de la prise en charge du patient construite autour du projet de soins et de vie du patient et du partenariat avec le réseau.

Le projet répond au besoin de proposer un accompagnement et des soins psychiques pluridisciplinaires ciblés, exhaustifs, adaptés et cohérents, à la population du territoire dont nous avons la charge. Cette évolution complètera naturellement le dispositif existant en renforçant la capacité du territoire dans les soins aux enfants, adolescents et

leurs familles. L'objectif majeur est de maintenir une socialisation adaptée, une intensité des soins suffisante, de consolider la cohérence pluridisciplinaire entre les partenaires autour d'un usager singulier : l'enfant vulnérable et/ou en souffrance et ses proches.

Dans le domaine de la prévention, primaire et secondaire, il s'agit de créer des lieux d'expression, de faciliter la mise en place d'un lien pour les mineurs en difficultés et de favoriser les soins (orientation et accompagnement vers des consultations).

Dans le domaine social, éducatif et scolaire, l'objectif est d'associer la prise en charge clinique individuelle et l'accompagnement personnalisé ainsi que d'accueillir et valoriser le travail avec les familles.

La redynamisation du maillage territorial, le travail de réseau et, si besoin, des consultations indirectes, permettront de sensibiliser les professionnels socio-éducatifs aux difficultés psychologiques de la population cible.

Pour atteindre ses objectifs, le projet s'appuie sur :

- la proposition d'une structure constamment proactive dans une logique de dispositif en permanente formalisation afin de rester ouvert, accessible, et différenciée ;
- un accueil dans les délais les plus courts possibles avec la possibilité de rencontrer rapidement un professionnel. Ainsi, la prise en charge n'est pas orientée d'emblée vers la pathologie mais les difficultés et le mal-être du mineur/usager sont entendus dans un espace qui peut servir d'intermédiaire vers d'autres types d'accompagnement et/ou de prises en charge ;
- la constitution d'une offre d'accompagnement et de prise en charge pluridisciplinaire personnalisée dans le domaine éducatif, social, scolaire, juridique, du soin somatique et psychique.

ACTUALITÉS-SANTÉ

Par Cécile BETTON, Attachée d'administration hospitalière,
Direction des Affaires générales/Projets

MA SANTÉ 2022, ZOOM SUR LA RÉFORME DU FINANCEMENT ET DE LA TARIFICATION

Comme expliqué dans le dernier FOCUS (n°6, édition d'avril), le Ministère des solidarités et de la santé considère que l'amélioration de notre système de santé et de son niveau de performance nécessite « de nouvelles synergies » qui « doivent prendre forme entre tous les professionnels, qu'ils existent en structure de ville, médico-sociale et hospitalière. Le modèle de financement doit être revu et les formations mieux prendre en compte les impératifs de coopération entre les métiers et ceux de la qualité des soins¹ ».

S'agissant tout particulièrement du volet *financement*, la réforme a pour objectif son décloisonnement, par :

- la rémunération de la qualité et de la pertinence (= paiement à la qualité²) ;
- la prise en compte de la patientèle.

Les solutions proposées par la réforme seront fonction des secteurs de la santé et de leurs activités, afin de

respecter leurs spécificités respectives. L'objectif global étant de revenir à un financement assuré à 50% par l'activité en combinant cinq modalités distinctes afin de garantir à la fois productivité, réactivité, pertinence et suivi préventif des maladies chroniques :

1. dès 2019 : un forfait *pathologies chroniques* concernera le diabète et l'insuffisance rénale chronique, avant son élargissement à d'autres pathologies. À ce titre, le Sénat évoque en particulier un récent rapport³. Ce document alerte sur **l'inadaptation de la tarification à l'activité pour la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques**, dans un contexte où les maladies chroniques pèsent de plus en plus sur le système de santé ;
2. un paiement à la qualité et à la pertinence ;
3. un paiement groupé à la séquence de soins ;
4. un paiement à l'acte/séjour et aux nomenclatures ;
5. un financement à la population.

1. Source : Ma santé 2022, un engagement collectif. 2. Article 37 LFSS 2019. 3. Rapport final sur la Stratégie de transformation du système de santé, septembre 2018, Jean-Marc Aubert, « Modes de financement et de régulation ».

MÉDIATEUR DE SANTÉ PAIR, UN ATOUT POUR LES ÉQUIPES DE SOINS

Le Médiateur de Santé Pair (MSP) est un professionnel du rétablissement, vivant avec un trouble psychique, avec un parcours dans le système de soin psychiatrique et ayant pris du recul par rapport à son vécu. À partir de celui-ci et de son expérience, il dégage des outils pour accompagner les usagers dans leur propre processus de rétablissement. Membre à part entière de l'équipe soignante, il leur apporte ses capacités de « bilinguisme » en matière de traduction des langages entre soignants et soignés, ainsi qu'un nouveau regard – notamment sur les questions de dé-stigmatisation.

La notion de rétablissement

Le rétablissement est un chemin non linéaire, propre à chaque individu. Il demande une remise en question permanente et un travail quotidien. L'équipe soignante peut en faciliter l'accès, cependant, il appartient à la personne concernée de le parcourir.

Se rétablir, ce n'est pas renier sa singularité, ni guérir de tout symptôme. C'est retrouver l'aspiration à vivre, la capacité à accomplir pour tendre vers le *mieux-aller* et le *mieux-être*.

Perspectives à venir

Les MSP participent déjà à la Commission des Usagers de l'établissement, et au Conseil Local en Santé Mentale de la ville de Rambouillet.

Ils seront amenés à intervenir à moyen et long terme au sein de certains secteurs du site Marc-Laurent ; ils investiront l'équipe intersectorielle d'éducation thérapeutique du patient.

Point de vue sur cette nouvelle profession par les Médiateurs de Santé Pair

« Dé-stigmatisation, porteurs et vecteurs d'espoir, ouverture de la parole sur les tabous de la maladie psychique, intégration au sein des services de soins des nouveaux usagers. »



Point de vue sur cette nouvelle profession par les soignants

« Le secteur 78 G 16, porteur du projet, accueille, depuis décembre 2017, les Médiateurs de Santé Pair en formation. Ils exercent sur les unités telles que l'Hôpital De Jour (HDJ), le CMP et l'intra hospitalier.

Pour les différentes équipes, la présence des MSP est une réelle plus-value dans la prise en charge et les échanges avec les patients. En effet, par leur approche différente, la relation s'instaure de façon respectueuse avec moins de filtre pour les sujets plus délicats.

La spécificité de leur rôle est bien identifiée, les patients ont repéré la différence avec un soignant car son média est son savoir expérientiel sur la maladie. »

ARRIVÉE DE SABRINA BABARI EN TANT QUE MÉDIATEUR DE SANTÉ PAIR

Par Sabrina BABARI

« Après avoir été comédienne et professeur de théâtre, j'ai été diagnostiquée pour un trouble bipolaire. J'ai dû arrêter ma profession durant ma convalescence, pendant laquelle j'ai été hospitalisée à plusieurs reprises. C'est en regardant un reportage sur la bipolarité que j'ai découvert le métier de Médiateur de Santé Pair. Le fait de pouvoir apporter mon expérience de patient aux usagers, afin de les aider dans leurs parcours de rétablissement, m'a tout de suite plu et intéressée. Je me suis rapprochée du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS) qui m'a mise en relation avec le Centre Hospitalier de Plaisir.

Je suis arrivée le 7 janvier 2019 en intra hospitalier où j'ai pu m'entretenir de façon informelle avec les patients. Pendant cette première semaine, j'ai également rejoint l'équipe de l'Hôpital De Jour (HDJ) ainsi que celle du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel du centre Montaigne, où j'ai été tout de suite bien accueillie, aussi bien par l'équipe soignante que par les patients. J'ai progressivement intégré différents ateliers (journal, ciné-club, dessin libre, etc.) où j'ai pu apporter mon regard de pair aidante. Je participe également aux différentes réunions d'équipe ainsi qu'aux repas thérapeutiques avec les patients. En ce qui concerne mes projets d'avenir, je vais commencer ma formation à la Faculté de Bobigny dès septembre 2019 pour avoir ma licence de Médiateur de Santé Pair. Je vais également intégrer l'équipe Education Thérapeutique du Patient. Je souhaiterais apporter aussi à long terme mon expérience de professeur de théâtre aux patients par le biais d'ateliers. »

© KCW / Centre Hospitalier de Plaisir



INTERVENTIONS DES MSP

Par Noël THULIN

« Lors de mon intégration à l'Hôpital De Jour de Rambouillet, j'ai collaboré au projet *Jardin de Mémoire*, organisé par l'association *Arts Convergences*. J'ai notamment participé à la réalisation d'une statue qui fut exposée dans le Parc du Château de Saint-Germain-en-Laye. Par la suite, mes activités au sein de l'HDJ de Rambouillet se sont notamment concentrées sur la réalisation d'une vidéo ayant pour thème la dé-stigmatisation des troubles psychiques, vidéo qui fut tournée avec la participation d'une quinzaine de patients. Ces derniers ont été impliqués depuis la réflexion autour de la signification des implications de la maladie psychique jusqu'au tournage, en passant par l'écriture du scénario et la production de ce très court-métrage.

Dans le cadre de la représentation du Centre Hospitalier de Plaisir et de sa participation active dans l'émergence de cette nouvelle catégorie de professionnels que représentent les MSP, j'ai été amené à intervenir dans d'autres hôpitaux pour présenter mes activités au sein du CHP : en Île de France, en collaboration avec d'autres établissements du GHT Sud Yvelines, dans des formations orientées *Rétablissement* ou encore en province, auprès d'institutions curieuses de débiter une démarche similaire, toujours en partenariat avec le Centre Collaborateur pour l'OMS.

Les MSP sont par ailleurs amenés à présenter leurs missions auprès des équipes, présentation qu'ils peuvent faire en s'appuyant sur une plaquette disponible auprès des services du CHP, créée en partenariat avec les équipes de la MGEN et leur Médiatrice de Santé Pair. » Voir page ci-contre.

« RACONTE-MOI TON HÔPITAL »

« Raconte moi ton hôpital » est né de la proposition du Conseil de la Vie Sociale (CVS) de l'EHPAD, d'avril dernier.

Ce CVS, l'un des sept de l'établissement, (dix si l'on y ajoute les Groupes d'Expression qui fonctionnent avec la même intention de réunir des représentants des résidents/patients, des familles et des personnels) a été le lieu d'une belle évocation du passé des deux anciens établissements.

Les résidents des *Roseaies* et des *Hirondelles* ne se sont pas fait prier pour offrir ce partage de souvenirs, quand ils ont su que la Maison des Usagers et des Associations (MUSA) et la salle des fêtes étaient à leur disposition.

Rendez-vous a donc été pris pour le 14 mai dernier, avec en plus, l'ambition d'inviter les résidents du Pôle handicap. Consigne : se munir des photos, textes et livres de circonstance !

Les résidents ont peu l'occasion de se rencontrer en dehors de leur structure, hormis le président et la vice-présidente du CVS, qui, aidés de leur éducatrice Aminata TALLA, vont recueillir avant chaque CVS, les doléances et souhaits de l'ensemble des résidents. Donc, la plupart ne se connaissait pas.

Ceux qui ont vécu dans les murs des *Petits-prés*, *Framboisiers*, *Orangers*, *Cerisiers*... ont notamment conté aux deux nouvelles venues de quatre-vingt treize ans, l'époque des bonnes sœurs, des punitions, des cachots, des travaux de ramassage de patates et du foin. Une résidente a fait la lecture d'un de ses articles pour la ville de Plaisir « uniforme bleu marine et bonnet rouge, pour les filles... ». L'égrenage des interdictions n'a posé aucune difficulté ! L'évocation des soins de suite *services Trousseau 1, 2, 3* semblaient soulever quelques inquiétudes, vite oubliées par le souvenir des rencontres en cachette des filles et des garçons !

L'après-midi s'est achevé par une collation et surtout l'envie de continuer : c'est sûr, dorénavant, ce sera tous les six mois, à la MUSA-salle des fêtes. La fois prochaine, à l'automne, l'initiative de l'animation reviendra aux résidents du Pôle Handicap ! Et cela a déjà été approuvé par son CVS !

Lectures-souvenirs lors de « Raconte-moi ton hôpital ».



PREMIÈRE RENCONTRE DES ASSOCIATIONS, CVS ET CDU

Le 5 juin dernier, a eu lieu pour la première fois une rencontre des associations de bénévoles, des conseils de la vie sociale (CVS) et de la Commission Des Usagers (CDU), en présence de Madame CARLIER, Directrice des Affaires générales et des projets et de la Qualité-Gestion des risques/CDU, Madame FAROUX, Adjointe au Maire, Madame BRABAN, coordonnatrice de la relation avec les usagers. Après une présentation de l'actualité relative aux droits des usagers par Madame CARLIER, et un rappel des spécificités de la MUSA, les représentants des différentes entités ont présenté leurs objectifs et leur bilan 2018 en s'appuyant sur un diaporama construit ensemble. Ce temps de travail s'est clôturé par un déjeuner qui a permis de nombreux échanges fructueux.

Un livret est à disposition de tous les services auprès de Madame BRABAN, comme support pour comprendre le rôle de chacun.

PARTENARIAT AVEC LE LIONS CLUB

Le 15 mai dernier, a eu lieu une rencontre avec le Lions Club de Plaisir à l'Accueil de jour *Le Galion*. Soignants et familles étaient présents pour un temps convivial à l'occasion du don de trois jardinières du Lions, offertes pour soutenir les projets « jardin » à destination des personnes accueillies.

« Le jardinage fait appel à différentes capacités cognitives tel que : l'organisation, la planification, l'attention aux détails, la reconnaissance des différentes plantes, la mise en éveil des sens (vue, toucher, odorat, goût)... et bien d'autres aptitudes encore. Elle permet à la personne de se resituer dans la temporalité du développement végétal au regard des saisons et favorise un lien avec la nature. Elle mobilise les possibilités motrices de la personne. Au-delà des objectifs thérapeutiques, cet espace de découverte permettra de créer des moments de rencontres autour d'un intérêt commun : planter la graine et en découvrir sa floraison. »
L'équipe du Galion.



Jardinière offerte par le Lions Club de Plaisir.

Étaient présents : Monsieur BÉRARD ; Madame JEGOU, Directrice des soins ; Madame LOESER, Cadre supérieur de santé ; le Dr RENOUF, Chef de pôle de médecine gériatrique ; Madame TESTA, Cadre Supérieur de Santé ; Madame HOERTH, Infirmière référente au Galion et Monsieur MEYER, Maire-Adjoint à la ville de Plaisir.

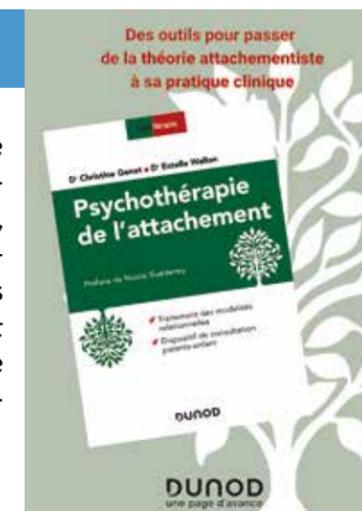
PUBLICATION

Les Drs Estelle WALLON et Christine GENET, respectivement pédopsychiatre et psychiatre au Pôle I 04, viennent de publier le livre *Psychothérapie de l'attachement* aux éditions Dunod et ont été invitées sur ce sujet dans l'émission *La tête au carré* de France Inter, que vous pouvez réécouter en podcast :

<https://www.franceinter.fr/emissions/la-tete-au-carre/la-tete-au-carre-12-juin-2019>

Traitement des modalités relationnelles et dispositif de consultation parents-enfant

« La théorie de l'attachement nous éclaire sur les stratégies relationnelles et représentationnelles que nous développons tous. Ces stratégies sont en lien avec les réponses parentales aux besoins de



protection et de réconfort lors des premières expériences dans les moments de danger, de menace et de stress. Ces stratégies sécuritaires ou insécuritaires nous permettent de nous développer au mieux dans l'environnement réel dans lequel nous vivons.

Évaluer les styles d'attachement, informer sur la théorie de l'attachement, et mettre en œuvre des modifications permettent de renforcer la prise de

conscience des capacités parentales et encouragent l'enfant à reprendre un développement plus harmonieux.

C'est le travail qui est fait dans les consultations attachement parents-enfant et dont cet ouvrage rend compte afin de donner à tous les thérapeutes des clés de compréhension et des outils d'action. »
Présentation de l'ouvrage par les Editions Dunod.



RÉSIDENCE ARTISTIQUE « DANSE, MUSIQUE : L'ART DE LA RENCONTRE » AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

Par Katia COUTON-WYPOREK, Responsable Communication/Culture

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), au travers de La Commanderie - Mission Danse de sa direction de la Culture, a proposé et financé une résidence artistique¹ « danse et musique », du 18 au 22 mars dernier, au sein de notre établissement. Elle était dirigée par les deux chorégraphes de la Cie *Pasarela* : Agathe PFAUWADEL et Laurie GIODANO accompagnées par deux musiciens : Jules MONNIER et David DUPUIS. Six structures de soin et d'hébergement ont pu bénéficier de cette initiative : l'EHPAD avec *La Roseraie* et *Alsace Bourgogne*, les Unités de Soins de Longue Durée, la Maison d'Accueil Spécialisée, l'Accueil de jour Alzheimer *Le Galion*, un service de psychogériatrie, le *Pavillon jaune* du Secteur de psychiatrie 78 G 18 intra-hospitalier. Un temps artistique a eu également lieu devant des services administratifs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet culturel de l'établissement et a permis de mettre en lien les patients, les résidents, les familles, le personnel soi-

gnant et administratif, pour des rencontres artistiques et humaines dans des services de soin du Centre Hospitalier, très différents les uns des autres. Travail corporel, temps d'improvisation chorégraphique et musicale, ateliers, rencontres intergénérationnelles... Moments en groupe, ou de manière plus individuelle dans les chambres... les artistes se sont ajustés aux envies, aux besoins, mais aussi aux contraintes de chaque service, pour de beaux moments artistiques, sous le signe du partage, souvent très riches en émotions. Les soignants et les usagers ont été très enthousiastes dans leurs retours et espèrent pouvoir réitérer cette belle et inhabituelle expérience. Remerciements à l'agglomération de SQY, aux artistes qui ont su adapter leur proposition artistique aux particularités de chaque situation, mais également un grand merci aux soignants qui ont permis que cette intervention artistique puisse être accompagnée au mieux, dans l'intérêt des patients et des résidents.

1. Une résidence artistique désigne l'octroi temporaire, par une institution publique ou privée, d'un espace à un artiste (ou un groupe d'artistes), afin de favoriser la création d'œuvres d'art, ou l'élaboration de moments artistiques.



Rencontre intergénérationnelle à l'accueil de jour Le Galion, avec une classe de maternelle de la ville de Plaisir.

« Au travers du lien étroit qu'entretiennent la danse et la musique, nous avons cherché à faire advenir l'écoute, le dialogue et la rencontre avec et entre tous les participants. La musique et la danse questionnent, déplacent et poétisent le regard que les patients posent sur eux-mêmes, les autres et sur l'espace qu'ils vivent au quotidien. Dans notre démarche, la personne/patient est à la fois acteur et spectateur. Globalement cette résidence a été pour nous une très belle et intense aventure. Nous avons senti à plein de moments que notre proposition était juste et bienvenue. »

Les artistes de la résidence

Paroles de patients

« On ne s'y attendait pas, intéressant de rencontrer d'autres personnes, des sourires, les enfants c'était bien. »

« C'était agréable, ça englobe beaucoup de choses, on est prêt à le refaire. »
Accueil de jour Le Galion

« Les deux danseuses et les musiciens ont fait en sorte qu'on s'est sentis des artistes comme eux. Que les soignants participent c'était génial, il n'y avait plus de frontière, on était tous sur un pied d'égalité. »

Pavillon jaune, secteur 78 G 18 intra-hospitalier

Paroles de soignants

« Une approche différente de la personne autour du corps, l'échange entre les différents âges, à refaire. »
Accueil de jour Le Galion

« Danser près d'eux c'était comme en quelque sorte les inviter à danser ou bien même danser avec eux. J'ai pu observer des yeux scintiller durant l'intervention. »

Maison d'Accueil Spécialisée

« Certains résidents ont pleuré de joie. Dans les chambres, les familles ont été sensibles à l'intervention qui a été joyeuse pour tous. »
Unités de Soins Longue Durée

LES ASSOCIATIONS UN TEMPS DE POÈTES ET PLAISIR ASSOCIATION BRIGITTE ONT EXPOSÉ AU CHP

Pour la seconde fois, poésie et photographies de ces deux associations se sont invitées du 9 avril au 10 mai dans le Hall du Centre de Gériatrie et de Rééducation. Le thème de cette année était « L'eau dans tous ses états ». Le 9 mai, un temps fort a rassemblé des résidents participant à l'atelier poésie des *Glycines* (Pôle Handicap), des soignants, la direction des soins et les associations *Un temps de poètes* et *Plaisir Association Brigitte*, pour des lectures « au fil de l'eau ».

L'atelier poésie des ateliers d'expression

Par Corine LE PAPE, atelier d'expression Les Glycines

L'atelier « Poésie » est fréquenté régulièrement par cinq résidents inscrits pour l'année et épisodiquement par quatre autres inscrits les années précédentes.

Chaque séance se décompose en plusieurs moments : lecture de poèmes d'auteurs célèbres et de poètes contemporains, étude de l'écriture (vers, rimes, sonnets, prose...), écoute de textes en chansons (Brel,



Brassens, MC Solaar...), lecture des écrits des participants et parfois écriture collective d'un poème, écriture de poèmes sur un thème « donné ».

Outre les temps d'atelier, le groupe se retrouve pour :

- la participation aux ateliers d'écriture en bibliothèque avec un poète en résidence (Yves GAUDIN, Bernard MOREAU, etc.) ;
- la participation au *Printemps des poètes*, aux iti-

néraires poétiques, à la semaine de la francophonie et aux soirées poétiques de l'association *Un temps de poètes*.

Le partenariat avec l'association *Un temps de poètes* a fêté son sixième anniversaire au printemps dernier. De la timide participation à une soirée poétique, nous avons progressivement rejoint les ateliers d'écriture et les vernissages d'exposition de photos accompagnés de poèmes, puis les après-midi intergénérationnels de la maison Rousseau. Les résidents sont heureux de participer aux soirées et événements proposés. Ils n'hésitent pas à lire leurs écrits et échangent avec les membres présents. C'est une réelle réussite d'insertion, par la culture, à la vie commune.

RESSOURCES HUMAINES

NOUVEAUX INTERNES ARRIVÉS LE 2 MAI

- Chloé DAFFOS : dans le service UPB Pôle I 04 Dr FERRADJI
- Nina FRANZONI : secteur 78 G 18 Dr MALLAT
- Albane MANSOUX : secteur 78 G 11 Dr POSTEL-VINAY
- Raoul MARTIN : secteur 78 G 11 – ERIC – Dr POSTEL-VINAY
- Aurélie ROUÉ : secteur 78 G 11 – ERIC – Dr POSTEL-VINAY
- Jessica SERVAYE : secteur 78 G 11 – ERIC - Dr POSTEL-VINAY

NOUVEAUX MÉDECINS

- Le Dr Louison THERES, PH temps plein est arrivé le 1^{er} mai dans le service de médecine gériatrique filière de psychogériatrie cognitive du Dr RENOUF VINCENS.
- Le Dr Marie-Thérèse BAIXENCH, PH temps plein est arrivé le 1^{er} juin dans le service EOH.
- Le Dr Marie-Hélène MINE est revenu après disponibilité, le 1^{er} juin en qualité de PH temps partiel, au secteur 78 G 18 à l'Hôpital De Jour et au CATTp.
- Le Dr Christophe PHILIPPE, Pédiatre PH temps partiel, est arrivé le 4 juillet au secteur 78 I 04 du Dr FERRADJI.
- Le Dr Geneviève NARUSE, PH temps plein arrive le 1^{er} août au secteur 78 G 11 du Dr POSTEL-VINAY.

DÉPARTS DE MÉDECINS

- Le Dr Anne-Lise CHAZAL, PH Pharmacienne est partie en retraite le 1^{er} avril.
- Le Dr Eric MARCEL est parti en détachement à la MGEN le 6 mai.
- Le Dr Corina Elena GRUMEZA, Praticien contractuel, a quitté l'établissement le 30 juin.
- Le Dr Véronique MALLAT est en disponibilité à compter du 30 juillet.

LE CHP RENFORCE SA POLITIQUE LOGEMENT

Quatre logements ont été rénovés courant juin, destinés aux personnels de l'établissement des professions en tension (Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Médecins, notamment dans les domaines de la pédopsychiatrie, psychogériatrie et autisme...). Ce sont des appartements de type F3, qui ont été entièrement rafraîchis. Il s'agit pour le moment d'une première étape. **L'objectif poursuivi est de conforter une véritable politique logement, en partenariat avec la ville, afin de répondre aux difficultés ponctuelles des agents hospitaliers.**



À VENIR

© Centre Hospitalier de Plaisir

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 : JOURNÉE DU PATRIMOINE SITE MANSART !

Le partenariat avec la ville de Plaisir se poursuit cette année :

- visites pédestres guidées par l'Association du Patrimoine plaisirois ou visites libres ;
- horaires des visites guidées : 10h ou 14h30 d'une durée d'1h30 environ ;
- exposition d'objets anciens et diaporama : entre 10h et 16h30 ;
- gratuit sur inscription à partir de septembre auprès de la Direction des Affaires Culturelles : culture@ville-plaisir.fr / 01 30 79 63 20 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Rendez-vous le 21 septembre à l'entrée rue de la Gare pour l'exposition et le départ des visites.



À VENIR

« L'ÉCOLE DU DOS » VOUS DONNE RENDEZ-VOUS !

À destination de tous les professionnels du CHP
Cette démarche s'inscrit dans le cadre du bien-être au travail. Les séances ont donc lieu sur le temps de travail.

Modules théoriques (gestes contraignants pour le dos, literie, activité physique, fonctionnement du rachis et des abdominaux...) et pratiques (assouplissement, renforcement musculaire, relaxation...)

Session d'automne 2019 : quatre vendredis, les 15 et 22 novembre ainsi que les 6 et 13 décembre de 9h à 13h.

Inscriptions et renseignements auprès de Madame RICHE, Infirmière de santé au travail : catherine.riche@hopitaux-plaisir.fr